

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 9 (1871)
Heft: 30

Artikel: La littérature du Dimanche : (dit le Refuge)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181426>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

examinez à distance une compagnie de chasseurs bien commandée, vous lui trouvez une bonne tenue, un aspect satisfaisant. Mais approchez davantage. Vous voyez des mains s'agiter légèrement, des têtes onduler ; vous entendez des chuchottements, tout autant de petites peccadilles, qui restent à nos yeux bien en deçà de l'indiscipline. C'est une exubérance de vie, une sève trop abondante qui perce par tous les pores.

Ne soyez point étonné, si, au moment où l'inspecteur passe, vous voyez courir un sourire d'un bout à l'autre de la compagnie : c'est un bon mot qui circule comme une traînée de poudre.

Le voltigeur (puisque l'il faut l'appeler par son nom) est plutôt espiègle que mutin, plutôt babillard que méchant. Vous trouvez plus facilement dans une compagnie dix chanteurs que dix mauvaises têtes.

Aussi, le capitaine doit-il exercer sur ses soldats une autorité à la fois paternelle et ferme, une direction douce et énergique, qui le feront craindre et aimer. De cette manière, il aura des hommes solides, sûrs, dévoués, prêts à tous les sacrifices, et qui rendront à leur pays tous les services qu'on est en droit d'attendre d'une troupe d'élite.

Thermes de Lessus.

L. C.



La littérature du Dimanche.

(dit le Refuge.)

Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire ces quelques lignes, publiées dans le dernier supplément de la *Gazette de Lausanne* :

« Un petit journal, dont l'obscurité égale seule la mauvaise foi et l'envie, se livre à notre égard à des insinuations dont il connaît parfaitement la fausseté. Pour lui prouver encore une fois que notre mépris pour lui est à la hauteur de notre patience, nous ne lui répondrons pas. — Après tout, qu'un mauvais petit papetier, malheureux dans son revenement de bouts de crayons et de pains à cacher (*sic*), en vienne, pour se consoler, à ouvrir boutique de calomnies, de diffamations et de dénigrement, cela nous importe très peu et intéresse encore moins nos lecteurs. »

Avez-vous bien apprécié ce morceau, chers lecteurs, et remarqué tout ce qu'il recèle de tact, de parfaite convenance ?...

O littérature fribourgeoise, ô inspirations ultramontaines, que vous avez de dignité et que de saines idées vous pouvez répandre au milieu de notre bon peuple vaudois !...

A lire cette diatribe, ne dirait-on pas le dépit d'un enfant, duquel on ne veut tolérer toutes les sottises, et qui, ne pouvant échapper à la correction qu'on lui inflige, piétine de colère et frappe les meubles en se blessant les doigts ?... Notre écrivassier du *Dimanche* se venge, lui, sur les bouts de crayons et les pains à « cacher ; » argument déplorable et qui fait hausser les épaules de tout homme de bon sens.

Permettez-nous de vous demander, cher monsieur, pourquoi vous en voulez tant au *Conteur*. Est-ce peut-être parce que le petit papetier vous a refusé l'association que vous lui avez proposée dans la rédaction de cette feuille ? Est-ce peut-être parce que ce journal si obscur a corrigé les fautes de

français des articles qu'il vous a publiés ? Est-ce peut-être parce que quelques-unes de vos malheureuses élucubrations littéraires ont été mises au panier ?... Voyons, répondez franchement, venez à confesse et ouvrez-nous votre catholique cœur !

Et pourquoi nous répliquer sous le voile de l'anonyme et à la queue du *Dimanche* ? pourquoi ne pas oser nommer votre adversaire ?... Est-ce que, même dans le *Dimanche*, on aurait déjà limité votre compétence, et seriez-vous encore relégué dans la cuisine ?... S'il en était ainsi, mieux vaudrait, pour vous, vendre des bouts de crayon.

Après tout, mon petit ami, nous ne sommes pas très loin de compte en fait d'industrie, car si nous vendons du papier et des pains à « cacher, » chacun sait que vous ne fabriquez pas mal de maculation.

Cela dit, ne nous répondez plus, car vous ne « prouveriez pas que votre mépris est à la hauteur de votre patience. » Soyez conséquent, autrement nous continuerons à vous donner sur les doigts.

Pauvres marchands de papier, industriels, négociants de toute sorte qui n'êtes point gantés beurre frais, gardez-vous bien de vous mêler de polémique et de vouloir écrire dans les journaux, ne recherchez pas les jouissances intellectuelles, n'oubliez point que vous êtes des parias.

La chose est regrettable cependant, car nous préférions voir de nombreux citoyens écrire souvent et franchement leurs idées dans les journaux ; ce serait le seul moyen d'en finir avec les marchands de phrases, que les nécessités du métier plient à toutes les opinions ; ce serait le moyen d'en finir avec la bohème littéraire.



Les Cosaques noirs.

C'était en 1815. Les troupes étrangères occupaient militairement la France. Répandues dans les villes et dans les campagnes, elles usaient des droits du vainqueur avec précaution car elles sentaient bien que l'armée seule avait été vaincue, mais que la nation ne l'était pas.

Les départements de la Normandie étaient couverts de troupes prussiennes. Une seule ville avait refusé l'entrée de ses murs à l'étranger, et se trouvait bloquée, ou plutôt cernée par la cavalerie de la Prusse. Cherbourg était un point important que les alliés paraissaient jaloux d'occuper ; d'immenses travaux y étaient déjà faits, plusieurs vaisseaux de ligne étaient sur les chantiers, les arsenaux étaient bien approvisionnés, et l'Angleterre ne voyait pas alors sans ombrage s'élever en face de ses ports principaux un port qui devrait en cas de nouvelles guerres, procurer tant d'avantages à la France. Aussi craignait-on que l'étranger ne saisit l'occasion de son jour de victoire pour détruire les travaux commencés dans cette ville, et chacun songea-t-il à n'y laisser entrer les alliés que sous la condition d'une seconde victoire. Toutes les forces militaires de Cherbourg consistaient alors en une garde nationale bien armée et dans les meilleures dispositions de résistance, quelques compagnies d'artillerie de marine en bon état et chaudes de patriotisme, et d'environ deux cents marins des équipages de haut-bord.

Les deux cents marins qui se trouvaient dans Cherbourg étaient tous hommes dans la vigueur de l'âge ; aigris par les événements auxquels la France était en proie, heureux de l'espoir d'une dernière occasion de donner une *v'lopée* soignée aux Prussiens (qui, soit dit en passant, ont toujours été privilégiés dans les haines contre l'étranger), ces marins faisaient des vœux pour qu'on leur permit de *laisser arriver* sur les Prussiens. Ce furent eux que le général Proteau, qui comman-